



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le vingt février, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de **LE TORQUESNE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Sylvain MARIE**.

Étaient présents : Sylvain MARIE, Jacques AUBER, Xavier DUCY, Thérèse GUILLARD, Jeanne GONCALVES, Philippe BECQUEMONT, Gérard BOURG, Cyril REMEUR, Pierrette LAVAL, Mauricette HENRI

Secrétaire de séance : Mauricette HENRI

Monsieur Le Maire constate la présence de 08 conseillers, rappelle l'ordre du jour et déclare la séance ouverte. Messieurs Cyril REMEUR et Philippe BECQUEMONT arriveront à 19h00.

En préambule Monsieur Le Maire propose de commencer par la concertation du remplacement de notre agent technique au 31 décembre 2018, départ en retraite.

Après débat, les conseillers décident d'établir un cahier des charges mentionnant les tâches à définir tels :

- le nombre de tontes annuelles au cimetière, au tennis...etc,
- le nombre d'élagage dans l'année dans la commune,
- Le nombre d'heures nécessaire à l'entretien de la voirie (nettoyage caniveaux, ramassage des feuilles...etc),
- le nettoyage et entretien des monuments (mur du cimetière, puit, arrosage des fleurs, mise en place des sapins de Noël...etc),
- la maintenance quant à la sortie des poubelles de la salle des fêtes,
- l'entretien des locaux publics (changement d'ampoules, petites réparations de plomberie, distribution de sel dans la cour de l'école...etc)

Cette liste ne représentant qu'une partie des tâches de Monsieur Michel COUTANCE, Monsieur Le Maire propose de le rencontrer afin de lui faire part des différentes missions qu'il accomplit pour la commune et que les conseillers auraient oublié.

A l'unanimité les conseillers acceptent la proposition de Monsieur Le Maire et attendent son retour pour statuer sur son remplacement.

Arrivée de Messieurs Cyril REMEUR et Philippe BECQUEMONT à 19h00. Monsieur Le Maire constate la présence de 10 conseillers. La réunion peut valablement continuer.

### DÉLIBÉRATION 2018 – 04 : Choix du prestataire concernant des travaux de voiries

Comme convenu lors du dernier conseil, Monsieur Le Maire a reçu plusieurs devis concernant des travaux de voirie suite à de gros problème d'inondation dans le terrain de certains administrés, ainsi que l'aménagement de la mairie (extérieur). Les devis présentés concernent :

- Pose bordures béton devant entrées d'un particulier (Monsieur MANSIRE)
- Participation de la pose de bordures béton devant entrée d'un particulier (Monsieur GONCALVES)

Pose bordures en béton (Particulier Monsieur MANSIRE) :

| Entreprises   | Montant HT | Montant TTC |
|---------------|------------|-------------|
| GALLIOT MEIRA | 3 067,50   | 3 681,00    |
| EIFFAGE       | 3 614,75   | 4 337,70    |

Pose bordures en béton (Particulier Monsieur GONCALVES) :

| Entreprises   | Montant HT | Montant TTC |
|---------------|------------|-------------|
| GALLIOT MEIRA | 7 524,00   | 9 028,80    |
| EIFFAGE       | 8 852,75   | 10 623,30   |

Après analyse des devis et débat, le Conseil Municipal demande l'établissement de devis avec des caniveaux CC1. La décision sera prise lors du prochain conseil.

**DÉLIBÉRATION 2018 – 05** : préparation du budget 2018

Suite au dernier conseil, Monsieur Le Maire propose d'inscrire les travaux suivants au budget 2018 :

- Réfection de la toiture de l'église : 15 000 euros TTC (clocher côté route).
- Travaux de voirie route du calvaire : 60 000 euros TTC.
- Restauration du puit : 9 000 euros TTC.
- Redressement de la charpente du bâtiment technique.

Les membres du Conseil acceptent, à l'unanimité, l'inscription au budget 2018 de ces travaux.

Au prochain Conseil, le conseil finalisera le budget primitif avec les éléments donnés ce jour et les devis à venir.

**DÉLIBÉRATION 2018 – 06** : Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de demander des subventions nécessaires aux investissements votés pour 2018

Suite au vote de l'inscription au budget 2018 des travaux de voirie concernant la route du Calvaire, Monsieur Le Maire demande aux conseillers d'accepter qu'il fasse une demande de subvention auprès de la DETR concernant ces travaux.

A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires pour demander une subvention auprès de la DETR concernant les travaux de renforcement de voirie Route du Calvaire inscrit au budget investissement 2018.

**DÉLIBÉRATION 2018 – 07** : vote des subventions à verser en 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide  
1 / d'accorder les subventions suivantes :

| Nom Frs                                       | Subventions<br>2018 |
|---|---------------------|
| ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS                 | 200,00              |
| STE DES DEMOBILISES LA FRATERNELLE            | 350,00              |
| ASTA  | 50,00               |
| ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL | 200,00              |
| CENTRE REGIONAL BACLESSE                      | 130,00              |
| REFUGE ANIMALIER AUGERON                      | 450,00              |
| SAUVEGARDE DU PATRIMOINE TORQUES              | 200,00              |
| APF ASSOC. DES PARALYSES DE FRANCE            | 50,00               |
| LES PETITS TORQUESNOIS ECOLE MATERNELLE       | 200,00              |
| A ATTRIBUER                                   | 170,00              |
|   | 2 000,00            |

2 / d'octroyer la somme de 50,00 euros par élève de la commune pour des sorties scolaires suivant les demandes, par les familles, qui seront reçues au cours de l'année 2018 et les suivantes.

A l'unanimité, le Conseil décide d'inscrire au budget la somme de 2 000,00 euros à l'article 6574 « Subvention de fonctionnements ».

**DÉLIBÉRATION 2018 – 08** : mise en place d'une régie des recettes pour la salle des fêtes

A la demande de Monsieur HOARAU, le percepteur, Monsieur Le Maire informe les conseillers qu'il devient obligatoire de créer une régie communale des recettes pour la salle des fêtes, en application de l'article L. 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales.

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, les membres du conseil créer une régie des recettes pour la salle communale qui sera installée à la mairie de Le Torquesne.

La régie encaisse les produits suivants : location de la salle, caution en cas de dégradation, frais d'entretien de la salle. Le mode de recouvrement est les chèques bancaires.

Les membres du conseil autorisent Monsieur Le Maire à constituer l'acte constitutif d'une régie des recettes, à le signer et à le faire exécuter à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

**DÉLIBÉRATION 2018 – 09** : nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant

Après débat, le Conseil Municipal décide de nommer Madame Peggy BLONDEL, régisseur titulaire de la régie des recettes pour la salle des fêtes de Le Torquesne à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une indemnité de responsabilité à hauteur de 110 euros annuel verser en décembre de chaque année.

Le Conseil Municipal nomme Madame Thérèse GUILLARD en qualité de régisseur suppléant, en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel de Madame Peggy BLONDEL.

**Questions diverses :**

\* Repas des aînés du 24 mars 2018

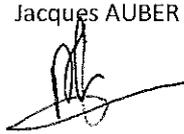
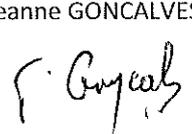
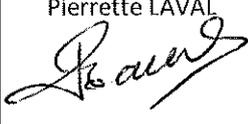
Monsieur Le Maire informe les conseillers que les invitations vont être envoyées en fin de semaine, pour les aînés qui ont 65 ans ou plus au 31/12/2018.

Une annonce dans les journaux locaux va être diffusée pour informer de la célébration d'une messe à 11h00 dans l'église de la commune.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 20 mars 2018 à 19h00.

Le vote du budget, en présence de Monsieur HOARAU sera le mardi 3 avril à 19h00.

L'ordre du jour est achevé, la séance est terminée à 21h00

|  |  |   |  |   |
|--|--|---|--|---|
| Sylvain MARIE<br>       | Jacques AUBER<br> | Xavier DUCY<br>  | Thérèse GUILLARD<br> | Jeanne GONCALVES<br> |
| Philippe BECQUEMONT<br> | Gérard BOURG<br>  | Cyril REMEUR<br> | Pierrette LAVAL<br>  | Mauricette HENRI  |